



Monsieur Vincent Macq, Procureur du Roi - Namur

Monsieur Pascal Ligot, Chef de Corps de la Police locale de Namur

Namur, le 05 janvier 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inquiétude dans le quartier universitaire namurois

Depuis plusieurs jours, la plupart des médias namurois relate une série d'agressions qui auraient été commises ces dernières semaines dans le quartier universitaire namurois.

S'il est vrai que plusieurs étudiants ont été victime de faits délictueux, nous souhaitons par le présent communiqué, recadrer ce phénomène et le ramener à des proportions plus objectives et raisonnables. Nous assistons en effet actuellement à une amplification du phénomène par voie de presse et des réseaux sociaux. Selon ces sources, une bande de jeunes (mineurs) serait responsable de multiples agressions ces derniers jours et instaurerait un climat de terreur dans le quartier des facultés.

Contexte : A ce jour, depuis la rentrée académique, moins de dix méfaits (violence soit verbale, soit physique ou combinée à un vol) commis en bande, dans le centre ville ont été rapportés aux services de la Zone de Police de Namur et ont fait l'objet d'une plainte. Cependant, dès les premières plaintes, la Zone de Police a réagi face à cette problématique de « bandes » en intensifiant et en orientant ses patrouilles vers ce type de public. Ces actions ont débouché sur le contrôle et l'identification de nombreuses personnes et ont également mené à des interpellations.

Par ailleurs, les devoirs d'enquête consécutifs à chaque plainte ont permis de mettre des liens à jour entre plusieurs faits et des suspects préalablement identifiés. Quatre d'entre eux (tous mineurs) ont été interpellés dans le courant du mois décembre, mis à disposition du Juge de la Jeunesse et ont fait l'objet de mesures judiciaires.

Les actions policières et les enquêtes judiciaires se poursuivent et sont régulièrement évaluées. Dans ce contexte, une réunion a encore eu lieu ce matin entre nos services respectifs (Parquet / Police) afin de faire le point sur la situation et de déterminer les prochains devoirs judiciaires à effectuer. Des contacts très réguliers sont également entretenus avec les autorités communales.

Dans le contexte que nous connaissons actuellement, nous nous voulons rassurants et affirmons à la population namuroise que nous continuerons à accorder toute l'attention requise par la lutte contre ce type de violence.

Enfin, nous nous permettons d'insister sur deux choses :

- toute personne victime / témoin d'une agression ou d'un agissement suspect doit essayer de contacter les services de police (101 ou 081/246.611 - ligne directe Police Namur) le plus rapidement possible afin qu'ils puissent intervenir dans les meilleurs délais et de la manière la plus efficace ;
- pour que des faits puissent être analysés judiciairement et que les suites appropriées puissent y être données, il est essentiel que les éléments pertinents soient directement rapportés aux services de police et non diffusés simplement par d'autres vecteurs tels que les réseaux sociaux...

Vincent MACQ
Procureur du Roi - Namur

Pascal LIGOT
Commissaire divisionnaire
Chef de Corps